cea	Direction Générale - Cadarache Département de support technique et gestion Service technique et logistique		
	N° Chrono DG/CEACAD/DSTG/STL/GLD 2026-0532-DO	Indice 1	Page 1 / 16
	Classement 1		
	Classement 2		
	Thème (s)		
	Affaire		

PRESTATION DE RAMASSAGE, TRI, BLANCHISSAGE, RACCOMMODAGE ET LIVRAISON DU LINGE EN ZONE FROIDE DU CENTRE CEA DE CADARACHE

Référence Technique DG/CEACAD/DSTG/STL/GLD/CDC-26-110

Champ d'application et résumé :

Cahier des charges décrivant les prestations attendues dans le cadre du ramassage, tri, blanchissage et livraison du linge hors zone « chaude » au CEA Cadarache

Destinataires internes CEA	Destinataires externes CEA
DG/DSTG/DIR DG/DSTG/SMA DG/DSTG/STL DG/DSTG/STL/GLD	

Historique des évolutions d'indice

Indice	Date	Commentaires
1	30/06/2026	Edition originale

Nom	L.DESCAMPS	B. TICHIT	K.SILBERSTEIN
Visa	DESCAMPS Laurine 232902 Signature numérique de DESCAMPS Laurine 232902 Date : 2026.09.07 10:36:39 +02'00'	Baptiste TICHIT 251702 Signature numérique de Baptiste TICHIT 251702 Date : 2026.09.08 10:06:58 +02'00'	SILBERSTEIN Karl 147605 Date d'application : Signature numérique de SILBERSTEIN Karl 147605 Date : 2026.09.09 09:33:42 +02'00'
	RÉDACTEUR	**VÉRIFICATEUR**	**APPROBATEUR**

En l'absence d'accord ou de contrat, la diffusion des informations contenues dans ce document auprès d'un organisme tiers extérieur au CEA est soumise à l'accord de la Direction de Cadarache.

Cadre de réalisation du document.

Durée d'archivage : voir tableau de gestion

CLASSIFICATION				
DR	CC	S	TS	sans
☐	☐	☐	☐	☒

Niveau de protection du marché

Cocher la case :

☒ Libre

☐ Sensible* ☐ sans contrôle élémentaire ☐ avec contrôle élémentaire

☐ Classifié* ☐ avec accès ☐ avec détention ☐ Secret ☐ Très Secret

Spécial France ☐ oui ☐ non

Intervention sur le périmètre du CEA/DAM ☒ oui ☐ non

Marché de défense ou sécurité (MDS) ☐ oui ☒ non

Protection des informations (application de l'IGI 1300 arrêté du 09 août 2021)

Cocher la case :

☒ Le présent cahier des charges / DCE ne contient aucune information sensible ; il peut être mis en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA

☐ Le présent cahier des charges / DCE contient des informations sensibles ou DR : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA est ne peut se faire qu'en utilisant des conteneurs ZED.

☐ Le présent cahier des charges / DCE contient des informations classifiées : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA est interdite.

* Signature Correspondant Sécurité Département Nom, prénom	Visa : FRANZINI Sebastien 203497 Signature numérique de FRANZINI Sebastien 203497 Date : 2026.09.08 09:54:14 +02'00'

SOMMAIRE

1 Objet et domaine d'application 4
2 Documents applicables 4
3 Durée du marché 4
4 Descriptif de la prestation 4
5 Modalités de fonctionnement 4
5.1 Interfaces 4
5.2 Nature et organisation de la prestation 5
5.2.1 Processus de collecte, traçabilité et livraison 5
5.2.2 Articles nécessitant un traitement spécifique 6
5.2.3 Raccommodage 6
5.3 Personnel intervenant sur le site ou ses dépendances 7
5.4 Récusation du personnel intervenant 7
5.5 Horaires de travail 7
6 Reporting 8
6.1 Reporting Hebdomadaire 8
6.2 Fichier mensuel de déversement financier 8
6.3 Reporting Trimestriel 8
7 Suivi d'éxécution 8
7.1 Interlocuteurs techniques 8
7.2 Réunion d'enclenchement 9
7.3 Réunion annuelle 9
7.4 Réunion d'opportunité 9
8 Gestion des non-conformités et penalités 9
9 Exigences 9
10 Autres fournitures respectives du CEA et du Titulaire 10
10.1 Locaux mis à disposition pour le personnel du titulaire 10
10.2 Matériels et équipements à la charge du Titulaire 10
10.3 Moyens de transport 10
10.4 Moyens de communication 10
11 Confidentialité 10
12 Annexe 1 : exemple de Fiche inventaire 12
13 Annexe 2 : Volumétrie des linges traités 2023 et 2024 14
14 Annexe 3 : Circuit de ramassage/ livraison 16

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations de ramassage et de blanchissage du linge hors zone « chaude » au CEA Cadarache.
Les prestations seront exécutées pour le compte du Groupe Logistique Déchets (GLD) du Service Technique et Logistique (STL).

2 DOCUMENTS APPLICABLES

[REF1] DSTG-NT-001-DL indice 2.0 - Cahier des Clauses Techniques Générales relatif aux marchés pilotés par les unités du DSTG

3 DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa date de notification. Il pourra être prolongé par une levée d'option de reconduction d'un an dans les conditions prévues au marché.

4 DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Le Titulaire, s'engage à effectuer toutes les prestations nécessaires aux objectifs fixés dans le présent cahier des charges.
Le Titulaire assure :

- La mise à disposition des sacs de linge,
- Le ramassage, et la livraison du linge à raison d'une tournée hebdomadaire. Les fréquences pourront exceptionnellement être modifiées sur demande du CEA (ex : modification jour de passage),
- Le marquage du linge (n° de bâtiment/identification de l'unité) en circulation et neuf acheté par le CEA, le prestataire fournira les étiquettes d'identification du linge
- Le blanchissage (lavage et repassage) du linge,
- Le nettoyage à sec de certains effets désignés,
- Le houssage individuel pour les couvertures et couettes,
- La mise sur cintres des articles pour le bâtiment 102,
- Le raccommodage des articles endommagés à la demande de l'installation.

5 MODALITES DE FONCTIONNEMENT

5.1 INTERFACES

La prestation est organisée autour de 3 acteurs :

- Le client : l'unité ou service demandeur (celui qui identifie le besoin),
- Le DSTG/STL/GLD qui initialise, contrôle la prestation et vérifie le respect du présent cahier des charges.
- Le titulaire qui réalise la prestation, et ses éventuels sous-traitants.

Le DSTG/STL/GLD sera l'interface entre les clients et le titulaire.
Les nouvelles demandes ainsi que les arrêts de prestations seront centralisés par le DSTG/STL/GLD qui en informera le titulaire.

5.2 NATURE ET ORGANISATION DE LA PRESTATION

5.2.1 Processus de collecte, traçabilité et livraison

Le détail des articles objet des prestations ainsi que les différents points de collecte et de livraison sur le site sont détaillées en annexe 3 du présent CDC.

Le délai attendu pour la prestation est d'une semaine entre le ramassage et la livraison.

Le jour des tournées hebdomadaires ainsi que l'organisation de ces tournées seront fixés par le CEA en accord avec le prestataire. A ce jour, le contrat comptabilise une trentaine de points de livraison (annexe 3 circuit de ramassage/livraison). Ce chiffre est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse tout au long de la prestation. Les demandes de nouveaux points de livraison feront l'objet d'une validation par le STL/GLD avant prise en compte par le Titulaire.

Le poids unitaire des sacs à linge ne devra pas excéder 15 kilos, en cas de dépassement du poids l'installation aura à sa disposition plusieurs sacs lui permettant de répartir l'excédent, si toutefois cette consigne n'était pas respectée, la responsabilité incomberait au CEA, le prestataire n'assurerait pas le ramassage.

Le titulaire mettra en œuvre un outil ou méthodologie visant à assurer la traçabilité du linge (collecte et livraison) afin qu'il n'y ait pas de perte ou de mélanges, le système d'étiquetage que fournira le prestataire permettra une identification précise du linge collecté et assurera un suivi « entrée/sortie ».
Chaque unité cliente validera les quantités livrées et collectées. Pour cela, le CEA fournira un formulaire d'inventaire recensant l'ensemble des types de linges présents sur le site (Annexe 1).

Ce document, qui pourra évoluer en cours de prestation en fonction des besoins du CEA, devra être renseigné par chaque correspondant linge et joint à chaque sac de linge lors de son ramassage. Le prestataire procèdera au contrôle de la conformité entre le contenu du sac et le formulaire d'inventaire à son arrivée dans ses locaux avant la prestation de lavage et fera remonter les anomalies via (écart quantitatif, article manquant, article supplémentaire ou tout autre non-conformité) dans un délai de 24 heures au CEA par mail en identifiant les écarts sur le formulaire Excel (annexe 1). A défaut de réserves formulées lors de la prise en charge, le linge est réputé avoir été reçu en bon état apparent, sans préjudice des défauts non décelables lors du contrôle.

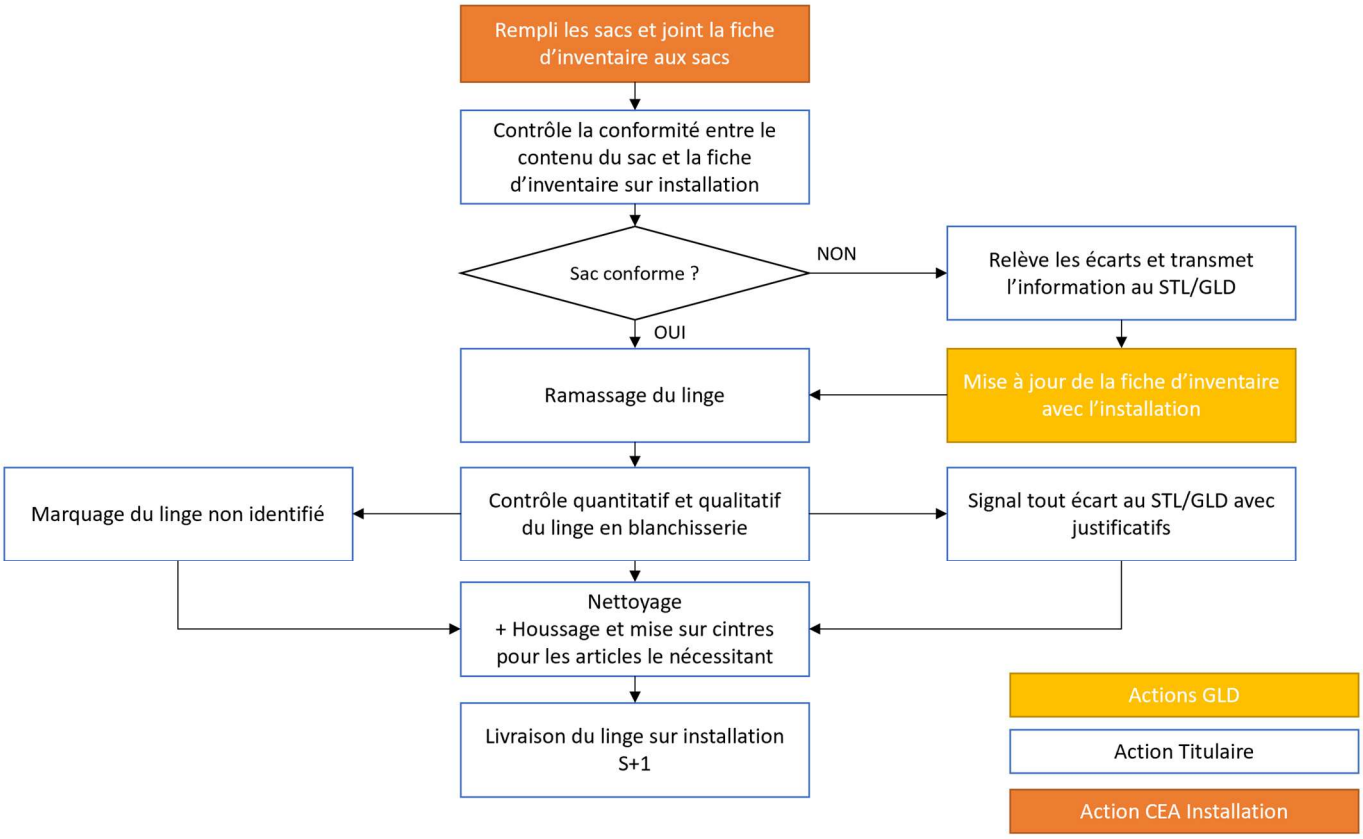


Figure 1 : Processus de ramassage, contrôle et livraison du linge

L'organisation de la traçabilité, du contrôle quantitatif et qualitatif du linge, ainsi que la méthodologie de lavage du linge (regroupement, utilisation de filet etc.) seront détaillées dans l'offre du soumissionnaire.

La volumétrie des linges traités (2023/2024) est donnée à titre indicatif en annexe 2. Des ajouts de codes articles peuvent avoir lieu au cours de la prestation. Pour chaque nouveau code article, le prestataire proposera, dans les 5 jours ouvrés suite à la demande du CEA, un coût unitaire pour validation. Suite à accord du STL/GLD, ce nouveau code article sera intégré au BPU sous la forme d'une nouvelle UO, conformément aux dispositions de la clause de réexamen de la liste des unités d'œuvre (§3.3 de l'accord-cadre).

A titre indicatif, une tournée de collecte/livraison sur site s'effectue actuellement sur une amplitude horaire de 4h.

5.2.2 Articles nécessitant un traitement spécifique

Dans le cadre de la prestation, certains articles nécessitent une opération de finition complémentaire afin de garantir leur présentation et leur qualité de restitution.

- Les tee-shirts et les pantalons (tous types) doivent être lavés puis repassés.
- Les blouses médicales du bâtiment 102 doivent être lavées, repassées puis mises sur ceintre.

5.2.3 Raccommodage

Afin de répondre à des besoins ponctuels du CEA, le soumissionnaire devra décrire dans son offre la procédure qu'il propose pour la prise en charge de ces demandes occasionnelles de raccommodage. Cette procédure précisera notamment les délais d'intervention ainsi que les conditions d'exécution. Cette prestation sera déclenchée par un Bon de Commande et fera l'objet d'une tarification déposée au BPU.

5.3 PERSONNEL INTERVENANT SUR LE SITE OU SES DEPENDANCES

Il appartient au Titulaire de déterminer et d'attribuer à la prestation les moyens humains qui conviennent.
Il est expressément entendu que les salariés intervenant sur le site de Cadarache et ses dépendances (ex : INSTN, BIAM etc.) pour la prestation restent sous la responsabilité du Titulaire (législation du travail, sécurité sociale, congés payés, déplacements ...).
Tout accident ou maladie pouvant affecter les personnels du Titulaire pendant la durée des prestations relève de la responsabilité et de la gestion du Titulaire.

Le personnel de remplacement devra remplir les mêmes obligations que le personnel du Titulaire en matière de formation, d'accès au site et de surveillance médicale.
Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels sous-traitants.

Dès la prise d'effet du marché, le Titulaire établit une liste des personnels intervenant sur site associée aux fiches de postes individuelles et les communiquera au CEA.

En pratique, le Titulaire doit donc disposer d'un personnel suffisant, en nombre et en qualification pour réaliser les prestations de collecte, de blanchissage et de livraison décrites dans le présent cahier des charges. Il est du ressort du Titulaire de proposer une organisation permettant de pallier les absences de personnels et ainsi assurer une continuité de service. Le Titulaire s'engage à informer le chargé d'affaires CEA au plus tôt de tout remplacement de personnel.

A la notification du marché, à chaque changement de personnel et a minima lors de la revue annuelle de marché, le Titulaire fournit au chargé d'affaires CEA, une liste nominative à jour de l'ensemble des personnels réguliers et suppléants (ainsi que de leur statut et de l'ensemble de leurs autorisations ad hoc).
Le Titulaire est tenu de respecter et de faire respecter par son personnel affecté à l'exécution des prestations les consignes en vigueur sur le site du CEA Cadarache, notamment en ce qui concerne l'accès, la discipline et les mesures de sécurité tel que les consignes à suivre en cas d'alerte sur le centre.
Il doit sensibiliser le personnel intervenant sur le Centre aux bonnes pratiques environnementales dans le cadre du Système de Management de l'Environnement du CEA Cadarache.
Le personnel doit faire preuve d'une présentation, d'une correction et d'une discrétion irréprochables. Il doit également conduire en permanence les véhicules de façon responsable et prudente, dans le strict respect des règles de circulation.
Le non-respect de ces consignes peut amener le CEA à interdire à ces personnels la conduite des véhicules sur le centre.
Le Titulaire ne pourra pas arguer de ce fait en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution totale ou partielle de ses obligations prévues au marché.

5.4 RECUSATION DU PERSONNEL INTERVENANT

Le CEA se réserve le droit de remonter directement au personnel intervenant tout manquement aux règles générales du CEA, sécurité ou bons usages de la profession.

5.5 HORAIRES DE TRAVAIL

L'horaire normal de travail, dans le cadre spécifique de cette prestation, se situe entre 07h55 et 16h35 les jours ouvrés. La prestation devra s'effectuer le matin.
Chaque année, le centre du CEA est fermé pendant un certain nombre de jours prédéfinis (de l'ordre de 10 jours), autre que les jours fériés légaux. Les dates de fermeture sont portées à la connaissance du Titulaire par le responsable technique du CEA. A la demande du STL/GLD, le Titulaire devra maintenir certaines tournées de ramassage et dépose

du linge durant les jours de fermetures de centre et/ou ajouter une tournée supplémentaire la semaine précédant la fermeture afin que le volume de linge soit suffisant sur les installations.

6 REPORTING

6.1 REPORTING HEBDOMADAIRE

Le titulaire transmettra hebdomadairement par mail au DSTG/STL/GLD un état des livraisons/collectes avec identification des écarts (retard, perte de linge, oubli, …).

6.2 FICHIER MENSUEL DE DEVERSEMENT FINANCIER

Le titulaire transmettra mensuellement, sous la forme d'un fichier Excel (.XLSX), un tableau récapitulatif des prestations facturables.
Ce dernier permettra au DSTG/STL/GLD de refacturer en interne les prestations du mois échu.
Ci-après le formalisme de ce tableau de déversement :

Bâiment	Service	Période	Libelle article	Prix unitaire	Quantités	Montant HT

6.3 REPORTING TRIMESTRIEL

Le Titulaire établira un bilan trimestriel, sous une forme informatique transmis par mail au DSTG/STL/GLD la 1ère semaine suivant le trimestre échu, reprenant au minimum les points suivants :

- Bilan des prestations (identification des quantités de linge traité, des prestations non réalisées, recalages de planning, problèmes rencontrés…),
- Les résultats sécurité : accidents de travail du personnel intervenant sur site,
- Bilan financier des mois passés et des Bons de Commande.

Le Titulaire présentera une maquette du rapport trimestriel proposé lors de la réunion d'enclenchement.

7 SUIVI D'EXECUTION

7.1 INTERLOCUTEURS TECHNIQUES

Sont considérés comme représentants autorisés du CEA, seuls à même de suivre la prestation au quotidien et de s'adresser au Titulaire :

- Le Chargé d'Affaire du Groupe Logistique (STL/GLD),
- Le Chef du Groupe Logistique ou son suppléant,
- Toute personne ou société mandatée par le Chef du GLD ou son suppléant.

Tout courrier est adressé au Chef du Groupe Logistique, qui en assurera la diffusion.
L'organisation que le Titulaire met en place pour assurer la prestation est communiquée au CEA lors de la réunion d'enclenchement (voir § 7.2) et fait apparaître clairement les responsabilités, l'autorité, les fonctions et les coordonnées des personnels du titulaire appelés à intervenir sur le site.
Tout changement de cette structure devra être signalé au CEA.

7.2 REUNION D'ENCLENCHEMENT

Une réunion d'enclenchement se tient dans les quinze jours suivant la notification du marché.
A la suite de cette réunion, où sont présents les représentants des deux parties, sera également réalisée l'Inspection préalable commune et établis les différents documents en lien avec la sécurité (DOT, PDP).
Le CEA présente ou rappelle les dispositifs généraux de sécurité/environnement, le contexte global de la prestation, le planning associé, les modes de fonctionnement associés, son organisation et les documents nécessaires au démarrage de la prestation (sous format informatique). Cette liste est non exhaustive.
A cette occasion, le Titulaire remet au CEA le PMQP en version définitive, intégrant notamment l'organisation détaillée et les différents postes de travail.

7.3 REUNION ANNUELLE

Le bilan annuel sera communiqué au STL/GLD au plus tard 1 mois après la date anniversaire du contrat. Un mois après la transmission de ce bilan, le Service Technique et Logistique, le Service des Marchés et Achats et le Titulaire se réuniront pour :

- Faire le bilan technique et économique du marché et l'application des pénalités,
- Analyser les résultats Qualité et Sécurité de l'année écoulée.

Le bilan annuel doit comporter notamment :

- Les faits marquants (incidents, fiches d'anomalies…),
- Les réalisations,
- Les synthèses des indicateurs trimestriels du rapport d'activité,
- Les écarts par rapport aux engagements contractuels, dont le bilan des pénalités de l'année écoulée,
- Une analyse de ces écarts,
- Des propositions d'évolutions et d'actions correctives pour remédier aux dysfonctionnements de tout ordre (celles-ci devront être acceptées par les parties avant leur mise en application), ainsi que la modification des critères associés).

7.4 REUNION D'OPPORTUNITE

Au besoin et tout au long de la prestation, le CEA peut déclencher une réunion de suivi de la prestation. Les deux parties devant être représentées.

8 GESTION DES NON-CONFORMITES ET PENALITES

Le titulaire est tenu de respecter les délais d'exécution définis au présent cahier des charges. Tout retard dans la réalisation de la prestation, dès lors qu'il est imputable au Titulaire et ne résulte pas d'un cas de force majeure ou d'une cause extérieure dûment justifiés, pourra donner lieu à l'application de pénalités selon les modalités fixées au contrat.
Par ailleurs, tout linge restitué endommagé, détérioré ou rendu inutilisable à l'issue de la prestation de blanchissage, lorsque la responsabilité du Titulaire est établie, fera l'objet d'un remboursement (sous forme d'avoir sur la facturation) à hauteur de sa valeur d'achat sans préjudice de l'application d'éventuelles pénalités complémentaires prévues au contrat.

9 EXIGENCES

Les exigences Techniques Générales sont identifiées dans le Cahier des Clauses Techniques Générales, document [REF1], qui fixe les exigences d'exécution des prestations confiées aux Titulaires de marchés notamment en termes de qualité, sécurité et développement durable.

Certains chapitres du CCTG ne sont pas applicable dans le cadre de l'exécution de ce marché (cf. ci-dessous) :

Choix d'application des chapitres du CCTG **:**

☒ ➔ Chapitre non applicable

☒ 4.2.4 – Exercices de sécurité
☒ 4.2.5 – Equipe Locale de Premiers Secours
☒ 4.10 – Plan de Continuité d'Activité (PCA)
☒ 5 – Exigences de sureté
☒ 6 – Exigences de radioprotection
☒ 9.3.2 – IGI 1300 sur la protection du secret et de la défense nationale

10 AUTRES FOURNITURES RESPECTIVES DU CEA ET DU TITULAIRE

10.1 LOCAUX MIS A DISPOSITION POUR LE PERSONNEL DU TITULAIRE

Aucun local, ni équipement ne sera mis à la disposition du Titulaire, à quelque titre que ce soit.
Le raccordement de matériel informatique propre au Titulaire sur le réseau CEA est interdit.

10.2 MATERIELS ET EQUIPEMENTS A LA CHARGE DU TITULAIRE

Le Titulaire fournira à ses agents les moyens techniques, équipements de sécurité et autres nécessaires à l'exécution des prestations.
Le Titulaire est responsable de la mise à disposition des sacs de linge vides. Il assurera cette mise à disposition au démarrage du marché ainsi que le réassort si nécessaire en cours de contrat, que ce soit pour les points de collecte existants ou les nouvelles installations.

10.3 MOYENS DE TRANSPORT

Il est de la responsabilité du Titulaire de déterminer et d'allouer à la prestation les moyens techniques appropriés. Le Titulaire prend en charge la fourniture, l'assurance, l'entretien et le ravitaillement des véhicules nécessaires à son activité. Les véhicules restent en permanence sous la responsabilité du Titulaire qui tient à disposition du CEA les attestations d'assurance des véhicules.
Les moyens de transports seront détaillés dans l'offre du titulaire
Le CEA fournira un formulaire relatif au circuit de ramassage du linge sur le site. Ce document servira de support dans le suivi de collecte du nombre de sacs par bâtiment (Annexe 3).

10.4 MOYENS DE COMMUNICATION

Le personnel intervenant sur site devra être équipé d'un téléphone lui permettant d'être contacté à tout moment sur le site. La liste des personnes intervenantes sur le contrat ainsi que leurs coordonnées devront être fournies en début de Marché et remise à jour par le prestataire au besoin.

11 CONFIDENTIALITE

Le Titulaire est tenu de respecter le caractère secret ou confidentiel des informations dont il a connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de l'exécution du marché. Il répond du respect de ce caractère secret ou confidentiel par son personnel, ses fournisseurs ou ses sous-traitants.

Ces informations ne peuvent, sans autorisation de la personne responsable du marché, être communiquées à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître

12 ANNEXE 1 : EXEMPLE DE FICHE INVENTAIRE

BORDEREAU DE SUIVI BLANCHISSAGE DE LINGE

Service demandeur	
Numéro du bâtiment	
Nom et prénom (correspondant linge)	
N° téléphone	

DESCRIPTION	Nbre au depart du CEA	Nbre à l'arrivée à l'ESAT (avant	Nbre au départ de l'ESAT (après prestation)	Nbre à l'arrivée au CEA
LINGE DE LIT				
ALEZE COTON 180X120				
COUETTE 1 PLACE				
COUETTE 2 PLACES				
COUSSIN				
COUVERTURE				
DRAP 1 PERSONNE				
DRAP 2 PERSONNES				
HOUSSE DE COUETTE				
HOUSSE DE MATELAS				
TAIE DE TRAVERSIN				
TAIE D'OREILLER				
TEXTILES				
CALECON NOMEX CAD				
CHAUSSETTE SUR BOTTES CAD				
CHEMISE DE TRAVAIL				
CHEMISE MEDICALE DE TRAVAIL CAD				
GANT DE TOILETTE				
BLOUSON DE TRAVAIL				
CAGOULE CAD				
GILET DE SECURITE FLUO CAD				
GILET DE TRAVAIL CAD				
GILET MATELASSE CAD				
MAILLOT DE CORPS CADA				
PANTALON BLANC CAD				
PANTALON DE COULEUR CAD				
PANTALON DE TRAVAIL CAD				
PANTALON MEDICAL CAD				
PARKA/ ANORAK DE TRAVAIL				
POLO MANCHE COURTE				
POLO MANCHE LONGUE				
PULL-OVER TRAVAIL				
SALOPETTE DE TRAVAIL				
SWEAT TRAVAIL				
VESTE COULEUR CAD				
VESTE DE TRAVAIL				
VESTE POLAIRE CAD				
TEE-SHIRT VT				
TENUE NOMEX				
CAGOULE NOMEX CAD				
CHAUSSETTE / GANTS NOMEX CAD				
COMBINAISON NOMEX ORANGE				
MAILLOT DE CORPS NOMEX				
COMBINAISONS				
COMBINAISON BLANCHE CAD				
COMBINAISON COULEUR CAD				
COMBINAISON MULTIRISQUES				
BLOUSES				
BLOUSE BLANCHE CAD				
BLOUSE BLEUE CAD				
BLOUSE MEDICALE CAD				
LINGE SALLE DE BAIN				
PEIGNOIR DE BAIN CAD				
RIDEAU DE DOUCHE				
SERVIETTE DE TOILETTE				
TAPIS DE BAIN				
AUTRES				
GANTS DE TRAVAIL (LA PAIRE)				
LAVETTE				
NAPPE				
SAC A LINGE				
SERPILLERE				

TORCHON				

	type de vetements concernes	Quantité
Raccommodage bouton plastique cousu main		
Raccommodage piqûre decousue		
Raccommodage Réparation accro		
Raccommodage fermerture éclair grand modèle		
Raccommodage fermerture éclair PETIT modèle		
Raccommodage passant recousu		

AUTRES ARTICLES	Nbre au depart du CEA	Nbre à l'arrivée à	Nbre au départ de l'ESAT	Nbre à l'arrivée au CEA

signature du représentant du CEA	signature du prestataire

13 ANNEXE 2 : VOLUMETRIE DES LINGES TRAITES 2023 ET 2024

TYPE D ARTICLES	QUANTITE ESTIMATIVE 2023	QUANTITE ESTIMATIVE 2024
ALEZE COTON 180X120	11	19
BLOUSE BLANCHE CAD	1426	1288
BLOUSE BLEUE CAD	23	6
BLOUSE MEDICALE CAD	368	375
BLOUSON DE TRAVAIL	10	4
BONNET CAD	4	0
CAGOULE CAD	14	38
CAGOULE NOMEX CAD	67	120
CALECON NOMEX CAD	90	155
CASQUETTE TOQUE CAD	8	2
CHAUSSETTE / GANTS NOMEX CAD	19289	17425
CHAUSSETTE SUR BOTTES CAD	1950	2419
CHEMISE DE TRAVAIL	1328	1061
CHEMISE MEDICALE DE TRAVAIL CAD	78	41
COMBINAISON BLANCHE CAD	137	89
COMBINAISON COULEUR CAD	107	154
COMBINAISON NOMEX ORANGE	18	21
COMBINAISON MULTIRISQUES	77	130
COUETTE 1 PLACE	7	9
COUETTE 2 PLACES	1	4
COUSSIN	5	1
COUVERTURE	36	41
DRAP 1 PERSONNE	1356	1003
DRAP 2 PERSONNES	1700	1884
DRAP DE BAIN	7211	7002
DRAP HOUSSE 1 PERSONNE	1849	1560
DRAP HOUSSE 2 PERSONNES	1393	1821
GANT DE TOILETTE	1	6
GANTS DE TRAVAIL (LA PAIRE)	43	27
GILET DE SECURITE FLUO CAD	2	2
GILET DE TRAVAIL CAD	11	4
GILET MATELASSE CAD	6	14
HOUSSE DE COUETTE	126	294
HOUSSE DE MATELAS	207	293
MAILLOT DE CORPS CADA	2472	2136
MAILLOT DE CORPS NOMEX	73	128
NAPPE 6P	41	39
PANTALON BLANC CAD	2889	2160
PANTALON DE COULEUR CAD	314	478
PANTALON DE TRAVAIL CAD	93	92
PANTALON MEDICAL CAD	91	87
PARKA/ ANORAK DE TRAVAIL	4	5
PEIGNOIR DE BAIN CAD	4	
POLO	62	38
POLO MANCHE COURTE	177	149
PULL-OVER TRAVAIL	22	26
SAC A LINGE	2221	2294
SALOPETTE DE TRAVAIL	8	9
SERPILLERE	14	7
SERVIETTE DE TABLE	1	0
SERVIETTE DE TOILETTE	54	46
SHORT CAD	2	0
SLIP CAD	4	5
SWEAT TRAVAIL	593	636
TAIE DE TRAVERSIN	2174	2014
TAIE D'OREILLER	2919	2907
TAPIS DE BAIN	266	281
TEE-SHIRT VT	8583	7859
TORCHON	334	286
VESTE BLANCHE CAD		
VESTE CHAUDE CAD	4	4
VESTE COULEUR CAD	49	16
VESTE NOMEX BLEU CAD		
VESTE POLAIRE CAD	55	41
	62482	**59055**

Prestation	2023	2024
Bouton plastique cousu main	48	28
Fermeture éclair (grande)	0	0
Fermeture éclair (petite)	0	0
Passant recousu	12	0
Piqûre couture décousue	12	0
Pose de pièce	57	0
Réparation accro	1	0
	130	**28**

14 ANNEXE 3 : CIRCUIT DE RAMASSAGE/ LIVRAISON

CIRCUIT LIVRAISON/RAMASSAGE DU LINGE

	point de livraiso	BATIMENTS	OMBRE DE SA	OBSERVATIONS
1	300	LA FERME		
2	312	SGTD		
3	310	SPR		
4	356	LITEN		
5	346	SA2I		
6	327	SEREX		
7	216	PEGASE		
8	217	DTN/STCP		
9	218	STCP-h2o		
10	225	COMIR		
11	208b	RAPSODIE		
12	625	ASNR		
13	728			
14	219	SMTA		
15	238	EOLE		
16	242	MAZURCA		
17	201	ECOLE		
18	202	STCP		
20	223	SRES CABRI		
21	151	SPR		
22	152	SA3C		
23	153	SESURE LERM		
24	102	SST		
25	ANALYSE	LABM		
26	506	IRFM		
27	467	TECHNI		
28	104	FLS		
29	1900	BIAM		
30	980	LITEN		
31	208	ATHENA		
32	1222	RJH		
33	EX SITE	INSTN		